



**District de l'Aude
de Football**



04.68.47.39.60



secretariat@aude.fff.fr



**Cité des sports - 11 000 CARCASSONNE
10 avenue du général sarraill**

COMMISSION D'ENTRAIDE

PV DU 24 SEPTEMBRE 2025

Présidente : Martine DORS

Présents : Annie FAVIER, Ludivine LOERTSCHER, Philippe CONFERON

Ordre du jour

- 1- Mise à jour des statuts et règlements de la commission
- 2- Renouvellement adhésion
- 3- Rappel des montants alloués
- 4- Dossiers traités

Mise à jour des statuts et règlements

La commission d'entraide a mis à jour ses propres statuts et règlements notamment l'article 5. Vous pouvez les consulter sur le site du District de l'Aude de Football.

Renouvellement adhésion

La commission d'entraide informe les clubs que la cotisation annuelle volontaire de 50 euros reste inchangée et sera débitée sur le mois de décembre 2025.

Les clubs ne souhaitant pas adhérer à cette cotisation devront par retour de mail, le signaler au secrétariat du District de l'Aude avant le 28 novembre 2025.



District de l'Aude de Football



04.68.47.39.60

secretariat@aude.fff.fr

Cité des sports - 11 000 CARCASSONNE
10 avenue du général sarraill

Rappel des différents montants alloués

L'aide financière aux joueurs blessés

La commission continuera d'aider les joueurs blessés selon les mêmes modalités que les saisons précédentes (l'incapacité de travail est égale ou supérieure à un mois).

- Un mois allocation : 80 euros
- Deux mois allocation : 130 euros
- Trois mois allocation : 200 euros
- Quatre mois allocation : 280 euros
- Cinq mois allocation : 340 euros
- Six mois allocation : 400 euros

Dossiers traités

Dossiers traités ce jour :

Club du FCCM joueuse Madisone ENNELIN 3 mois montant alloué 200 euros

Club de l'USCONQUES joueur Jérémy PITIE 3 mois montant alloué 200 euros

Le secrétaire
M. CONFERON Philippe

La Présidente
Mme DORS MARTINE